

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 7 novembre 2013 à 20 h 30

PRÉSENTS : Pierre GOUBET, Françoise ROY, Pierre COMMARMOT, Eveline GUILLET, Robert RESTA, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Claude CHARTON, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Benoit DORÉ, Alain BOISSIN, Yves ROUX, Michel BECAVIN.

EXCUSÉS : Lydie PONS (procuration à Mme GUILLET), Catherine BRIDAY (procuration à M. MICOUD), Gilles VIALLAND (procuration à Mme CUMIN).

ABSENTS : Robert ROCHE, Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Marie GIROT, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL, Greta CARRERAS.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Alain BOISSIN** comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2013

Le compte rendu est approuvé à la majorité (17 voix pour et 1 abstention).

3. Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

Il informe notamment l'assemblée de l'ensemble des marchés publics passés sous forme adaptée, des déclarations d'intention d'aliéner et des délivrances et reprises de concessions dans le cimetière.

4. Urbanisme **(Rapporteur : M. COMMARMOT)**

4.1 Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en œuvre de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au niveau de la zone industrielle. Il expose les nouvelles règles d'urbanisme concernant la zone UX nécessitant la modification du PLU :

- La zone UX est divisée en deux zones : une zone UXa pour l'usine TORAY, UXb pour le reste de la zone,
- Le coefficient d'emprise au sol est porté à 0,60 pour la zone Uxa,
- La hauteur maximum des constructions est portée à 30 m pour la partie Sud de la zone UXa.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle a été présentée.

4.2 Plan de prévention du bruit dans l'environnement : approbation des cartes de bruit

Monsieur le Maire rappelle la directive sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement n°2002/49/CE du 25 juin 2002 qui impose aux communes intégrées dans une agglomération de plus de 250.000 habitants (agglomération lyonnaise) de réaliser une cartographie du bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

De plus, il informe que les cartes de bruit n'ont pas de caractère opposable et ne génèrent pas de servitude, qu'elles constituent des éléments d'état des lieux et de diagnostic, à la précision du 1/10.000e, en vue de la réalisation du PPBE.

Monsieur le Maire rappelle également que par délibération en date du 6 décembre 2012, la commune a validé le principe de sous-traiter à un bureau d'études la réalisation de cette cartographie du bruit et du PPBE dans le cadre d'un groupement de commande piloté par la commune de Massieux.

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 7 novembre 2013 à 20 h 30

Le conseil municipal, à la majorité (16 voix pour et 2 abstentions), approuve la cartographie du bruit élaborée pour la commune.

5. Travaux – Convention ERDF – rue des Hirondelles (Rapporteur : Mme GUILLET)

Monsieur le Maire expose qu'un lotissement « Le clos des hirondelles » comprenant trois lots a été autorisé, le 14 septembre 2012, rue des Hirondelles. L'alimentation électrique de celui-ci nécessite une extension du réseau qui passera sous la chaussée de cette rue. Celle-ci étant toujours classée dans le domaine privé de la commune, une convention de servitudes doit être établie entre la commune de Saint-Maurice-de-Beynost et ERDF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents relatifs à la mise en place de cette convention.

6. Personnel – Création d'emplois non permanents occasionnels (Rapporteur : M. GOUBET)

Monsieur le Maire expose que pour permettre à certains services de fonctionner au mieux et de pouvoir procéder à des remplacements ponctuels, il y a lieu de créer des emplois occasionnels dans les services municipaux tels que le TMP-ALSH, le restaurant scolaire, les ATSEM et l'entretien pour assurer la continuité des services publics.

Le conseil municipal, à la majorité (17 voix et 1 abstention), décide de créer les emplois occasionnels pour les services concernés afin d'assurer la continuité des services publics à compter du 1^{er} décembre. Il est expressément précisé que ces emplois permettront plus de souplesse dans la gestion des remplacements des agents momentanément absents mais ne permettront en aucun cas d'augmenter les effectifs municipaux actuels.

7. Finances (Rapporteur : Mme ROY)

7.1 Fonds de commerce Bella Pizza : Modification de la délibération du 24 janvier 2013

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 24 janvier 2013 qui prévoyait l'achat du fonds de commerce de Bella Pizza dans le but d'un éventuel projet de renouvellement urbain à intervenir sur ce secteur. Il rappelle que la commune était propriétaire des murs de ce fonds de commerce, et qu'il convenait d'acquérir le fonds pour ne pas pénaliser un projet futur à intervenir.

Cependant, après conseil du notaire chargé de la rédaction des actes, il s'avère opportun d'ouvrir la possibilité d'une cession de droit au bail en remplacement, si besoin, de l'acquisition du fonds.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour, soit une cession de droit au bail, soit l'achat du fonds de commerce Bella Pizza et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

7.2 Reversement subvention DDCS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité départemental de pilotage des loisirs éducatifs du Schéma Départemental des Actions Educatives (SDAE) du 21 juin 2013 par le biais du Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives (PASAE) a retenu certaines actions mises en places pour les jeunes mauriciens qui, à ce titre, vont bénéficier d'une subvention pour l'année scolaire 2013/2014 pour un montant total de 1700 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reverser, par mandat administratif, les subventions aux associations porteuses des actions validées dans le cadre de ce programme.

7.3 Budget principal : Décision modificative N°4

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 7 novembre 2013 à 20 h 30

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'objet de cette décision modificative : prévoir les crédits pour le plan de prévention du bruit dans l'environnement (dans le cadre du groupement de commandes) et pour le reversement à Artémis de la subvention DDCS dans le cadre du PASAE (cf. les points précédents)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au budget primitif 2013 telles qu'elles ont été présentées.

7.4 Demande de subvention ARTEMIS – Conseil Général de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration du Centre Social J. BREL devenu ARTEMIS avec une requalification intérieure et une extension pour l'aménagement d'une salle de spectacle. Il précise que cette opération est éligible à la subvention de la dotation territoriale, et propose donc au conseil municipal de solliciter une subvention du Conseil Général de l'Ain.

Le coût total du projet est estimé à 44.000 € HT pour la maîtrise d'œuvre et 431.000 € HT de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate M. le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain au titre de la dotation territoriale et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

8. Informations diverses

8.1 Vidéo protection

(Rapporteur : M. GOUBET)

Constatant l'augmentation des chiffres des atteintes aux biens et aux personnes sur le territoire de la commune, le conseil municipal, par sa délibération du 25 avril 2013, avait décidé d'équiper la commune d'un système de vidéo protection et mandaté monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

Dans ce cadre, une société spécialisée a été retenue et a présenté un rapport permettant un équipement global du territoire de la commune pour établir un marché public, actuellement publié et pour obtenir, dans les délais impartis, les subventions d'équipement de l'État.

Monsieur le Maire présente, pour information, le dossier technique et l'implantation future des différents systèmes.

8.2 Château de la Sathonette

(Rapporteurs : M. GOUBET et M. COMMARMOT)

Monsieur le Maire présente la situation du Château de la Sathonette et précise que depuis 2010 la municipalité réfléchit à la meilleure destination possible pour le site tout en voulant minimiser l'impact budgétaire du coût de fonctionnement du bâtiment et en rester propriétaire.

Monsieur le Maire expose également le projet du Conseil Général de l'Ain de délocaliser la Maison d'enfants Georges Lapierre actuellement située sur le site du Grand Casset à La Boisse mais où le sol géologique est instable et la mise en sécurité du domaine très onéreuse.

Cette solution permet une utilisation cohérente du bâtiment de la Sathonette et la perception d'un loyer pour cette occupation. La mutualisation des espaces entre les différents utilisateurs doit être réfléchi afin que la vie actuelle dans le parc (ALSH, Forum des Mauriciens...) soit conservée.

8.3 Diagnostic assainissement cité Toray

(Rapporteur : Mme GUILLET)

Il est rappelé à l'assemblée la réalisation du diagnostic de l'assainissement de la cité Toray, en effet celui-ci étant un maillage extrêmement complexe. Une réunion publique de présentation de l'étude aux habitants de ce quartier avait eu lieu fin 2012.

Les investigations ont été réalisées en 2013. La complexité du fonctionnement est bien réelle, mais une première cartographie du réseau et de ses dysfonctionnements a été réalisée.

Une réunion publique avec les habitants du quartier pour présenter le rapport de cette étude et les préconisations sera prochainement fixée.

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 7 novembre 2013 à 20 h 30

8.4 Avancement projet réaménagement « quartier des Folliets » (Rapporteurs : M. GOUBET et M. COMMARMOT)

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet de réaménagement des extérieurs du quartier des Folliets. Après être revenu sur les difficultés à fédérer tous les acteurs de ce projet et les délais qui en ont découlé, il rappelle qu'à la suite du groupement de commande signée avec la SEMCODA durant le premier semestre 2013, un marché public a été ouvert et le maître d'œuvre retenu est la société SEDIC.

Une réunion de consultation avec les représentants des associations d'habitants du quartier a eu lieu et a permis de définir des premières grandes orientations et d'affiner les possibilités de réaménagement.

8.5 Réforme des rythmes scolaires (Rapporteur : M. RESTA)

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la loi Peillon réformant les rythmes scolaires, la commune a engagé une vaste concertation avec l'ensemble des partenaires impliqués, notamment les directeurs et les enseignants des écoles et des membres de la FCPE.

Cette concertation a abouti sur un consensus pour des nouveaux horaires d'école pour la rentrée 2013/2014 :

École élémentaire :

- Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 8h45-12h00 et 14h45-16h15
- Mercredi : 8h45-11h45

École maternelle :

- Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 9h00-12h15 et 14h00-16h00
- Mercredi : 9h00-12h00

Maintenant, le travail se porte sur les activités qui seront proposées dans le temps supplémentaire, l'organisation nécessaire et le chiffrage budgétaire.

8.6 Commission accessibilité de la CCMP (Rapporteur : M. ROUX)

M. Roux, délégué représentant la commune de Saint-Maurice-de-Beynost au sein de la commission accessibilité de la CCMP, a fait un retour sur les premiers éléments d'aménagement de l'accessibilité notamment au sein des transports.

9. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée par l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 12 novembre 2013.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Affiché le

et retiré de l'affichage le